

PROGRAMME D'AMENAGEMENT

I. Les îlots formés par des maisons UNIFAMILIALES

- 1) L'îlot A comprend 22 maisons à caractère unifamilial, avec chacune un garage au sous-sol.
20 maisons seront à deux niveaux et 2 maisons à un niveau.
Des espaces verts privatifs sont prévus autour des constructions, pour chaque propriété individuelle de l'ensemble.
- 2) L'îlot B comprend 13 maisons à caractère unifamilial, à deux niveaux, avec chacune un garage au sous-sol, autrement comme A.
- 3) L'îlot C comprend 18 maisons à caractère unifamilial, à deux niveaux, avec chacune un garage au sous-sol, autrement comme A.
- 4) L'îlot D comprend 30 maisons à caractère unifamilial, à deux niveaux, avec chacune un garage au sous-sol, autrement comme A.
- 5) L'îlot E comprend 16 maisons à caractère unifamilial, à deux niveaux, avec chacune un garage au sous-sol, autrement comme A.
- 6) L'îlot F comprend 15 maisons à caractère unifamilial, à deux niveaux, avec chacune un garage au sous-sol, autrement comme A.
- 7) L'îlot G comprend 7 maisons à caractère unifamilial, à deux niveaux, avec chacune un garage au sous-sol, autrement comme A.

II. L'îlot H formé par des maisons du type unifamilial, ainsi que d'un ensemble résidentiel.

- a) 25 maisons à caractère unifamilial, à deux niveaux, avec chacune un garage au sous-sol, autrement comme A.
- b) un immeuble résidentiel comprenant 16 appartements, dont 4 en retrait. L'immeuble sera à quatre niveaux.
L'installation de 14 garages est prévue sur le parvis postérieur, ainsi que de 6 parkings pour visiteurs devant l'immeuble, sur la propriété même.
L'ensemble résidentiel sera complété par des espaces verts assez importants tout autour de l'immeuble.

III. L'îlot I formé d'un ensemble d'immeubles résidentiels.

- a) Un immeuble collectif, comprenant 14 appartements, dont 2 en retrait.
L'immeuble sera à quatre niveaux.
L'installation est prévue pour :
7 garages au sous-sol et de 8 parkings sur le parvis postérieur, au fond du terrain.
L'ensemble résidentiel sera complété par des espaces de verdure assez importants tout autour de l'immeuble.

.../...

VILLE DE LUXEMBOURG

- b) Un immeuble collectif comprenant 15 appartements, dont 3 en retrait.
L'immeuble sera à quatre niveaux.
L'installation est prévue pour :
9 garages au sous-sol et de 8 parkings sur le parvis postérieur,
au fond du terrain.
L'ensemble résidentiel sera complété par des espaces de verdure
assez importants tout autour de l'immeuble.
- c) Un immeuble collectif comprenant 16 appartements, dont 4 en retrait.
L'immeuble sera à quatre niveaux.
L'installation est prévue pour :
12 garages au sous-sol et de 6 parkings sur le parvis au fond du
terrain.
L'ensemble résidentiel sera complété par des espaces de verdure
assez importants tout autour de l'immeuble.
- d) Un immeuble collectif jumelé comprenant :
1) Partie droite du bâtiment à caractère bi-familial à deux appartements,
donc à deux niveaux.
2) Partie gauche du bâtiment à caractère collectif à 6 appartements,
donc à trois niveaux.
L'installation est prévue pour l'ensemble, de :
5 garages au sous-sol et de 3 parkings sur le terrain.
L'ensemble résidentiel sera complété par des espaces de verdure
tout autour de l'immeuble.

C A R A C T E R I S T I Q U E S

Toutes les constructions seront du genre conventionnel

Les clôtures de chaque propriété seront, en genre et exécution,
en concordance avec les prescriptions du règlement sur les bâties,
de la Ville de LUXEMBOURG.

Le projet particulier d'aménagement prévoit des rues libres, qui sont
indiquées, comme telles, au projet.

Des parkings pour visiteurs sont prévus en nombre suffisant sur toutes
les voies desservant le nouveau quartier.

-.-.-.-.-.-.-.-.-.-

PROJET PARTICULIER D'AMÉNAGEMENT



S C H E I W I S C H E N

VILLE DE LUXEMBOURG

29-SEE-1303

A. EXPLOITATION THÉORIQUE

Surface brute	:	1.019, 36 ares
Surface à céder = 25 %	:	254, 84 ares
(zone verte à céder = 10 %)		
Surface nette 1.019, 36 - 254, 84 ..	:	764, 52 ares
Logements autorisables : 764, 52 x 40	:	305
<u>CMU = 0, 8</u>		
Surface plancher admissible : 764, 52 x 0, 8	:	61.161.- m ²

B. EXPLOITATION EFFECTIVE

1. Surface brute : 10ha 19a 36ca
 2. Masse d'apport de la Communauté, sans apport de la Ville ni de l'Etat : 9ha 54a 09ca
 3. Masse de terrain à bâtir nette, attribuée à la Communauté : 6ha 67a 85ca

4. Surface voirie effective

- a) les rues libres : 13.725.- m²
 b) les autres rues : 7.496.- m²

Surface effective voirie : 21.221,- m²

Les rues libres en % par rapport à la surface brute :

Surface effective verdure et
jeux : 10.320,- m²

Appartient à la délibération

du Conseil communal du _____

- 7 NOV. 1983 No. (fe 1717)

Luxembourg, en août 1983

L'architecte : OCTAVE BLOCK

OCTAVE BLOCK

Archidactylus dini.

NOMBRE D'IMMEUBLES ET DE LOGEMENTS

I. MAISONS UNIFAMILIALES :

Hôt :	Maisons unifamiliales :	Logements :
A	22	22
B	13	13
C	18	18
D	30	30
E	16	16
F	15	15
G	7	7
H	25	25
TOTAL :	146 maisons unifamiliales	146 logements

II. IMMEUBLES COLLECTIFS :

Hôt :	Immeubles :	Logements :
H	1	16
I	4	53
TOTAL :	5 immeubles collectifs	69 logements

TOTAL DES LOGEMENTS : 146 + 69 = 215 logements

Luxembourg, en août 1983

VILLE DE LUXEMBOURG

29.8.1983

L'architecte :

OCTAIVE BLOCK
Architecte dipl.
Block

ANNEXE A LA PARTIE ECRITE DU
PROJET PARTICULIER D'AMENAGEMENT "SCHEIWIESCHEN"



AMENAGEMENT DES RUES LIBRES (Verkehrsberuhigte Strassen)

Le but des rues libres est:

- de créer des aires de rencontre, de récréation et de jeux ainsi que de la verdure pour les riverains et spécialement pour les enfants;
- de réduire les surfaces asphaltées;
- d'augmenter la sécurité routière en limitant la circulation automobile à celle des riverains et en réduisant la vitesse des voitures;
- d'augmenter la qualité de la vie en garantissant un habitat paisible et confortable.

Descriptif:

- La rue libre 1 menant de la rue G.Kahnt à l'ouest vers la rue Théodore Eberhart au sud-est:
 - a) la partie comprise entre la rue G.Kahnt et la prolongation de la rue Liesch dispose de 25 emplacements de stationnement pour 21 maisons unifamiliales; d'une aire de repos et de jeux aménagée dans la verdure.
 - b) la partie comprise entre la prolongation de la rue Liesch et la rue Théodore Eberhardt dispose de 24 emplacements de stationnement pour 25 maisons unifamiliales; et d'une bande de verdure longeant la rue;
- La rue libre 2 débouchant perpendiculairement au nord de la prolongation de la rue Charlemagne, dispose de 36 emplacements de stationnement pour 31 maisons unifamiliales, ainsi que d'une aire de jeux et plusieurs bandes de verdure.
- La rue libre 3 dispose de 33 emplacements de stationnement pour 19 maisons unifamiliales et 3 immeubles collectifs

groupant 45 logements, ainsi que d'une aire de jeux, d'une aire de repos et de bandes de verdure.



Vu et proposé:
Luxembourg, le - 6 AOUT 1981

Le collège échevinal

J. Lefèvre Président

W. Wenzel Secrétaire